

**CONTRÔLEURS STAGIAIRES**  
**PROGRAMMEURS**  
**2009-2010**





Au nom du **SNUI** nous te félicitons pour ta réussite au concours de contrôleur de la filière fiscale de la DGFIP et te souhaitons la bienvenue à l'ENC, à Toulouse.

Le **SNUI** première organisation syndicale de l'ex-Direction Générale des Impôts, est présent dans toutes les directions territoriales et nationales, avec 20 000 adhérents, 2 250 militants et plus de 1000 élus dans les commissions paritaires locales et nationales.

Tout au long de ta scolarité, le **SNUI** sera présent pour t'apporter informations et conseils, pour t'assister et pour te représenter lors des commissions administratives paritaires réunies pour ton affectation nationale, puis locale et pour ta titularisation.

Les représentants du **SNUI** siègent dans ces différentes commissions depuis de nombreuses années, et aussi notamment au conseil d'établissement de l'ENC qui se réunit 3 fois au cours de l'année.

Si, dans cette brochure, nous te présentons l'essentiel à connaître sur cette année de scolarité, tu peux avoir besoin de plus amples renseignements : un représentant national ou un représentant des stagiaires du SNUI sera très souvent présent dans chacun des établissements pour t'écouter et t'informer.

N'hésite pas à le contacter.

Tu peux aussi consulter sur le web : [www.snui.fr](http://www.snui.fr), rubrique **les écoles**

Mais déjà nous te proposons dans les pages suivantes un survol de la scolarité (cours et stages), des informations sur ta rémunération et le régime indemnitaire, des précisions quant aux modalités de classement (grade, échelon) pour les internes. Enfin, nous te présentons les principes essentiels des affectations et la carte de la promotion précédente.

## **A TOUS : BONNE INSTALLATION**

**Suivi des écoles : Maurice Martin, Désiré Ropers**

**Gestion B : Stéphane Pardon, Daniel Sanchez**

# SURVOL DE LA SCOLARITÉ À L'ENC

Comme pour tous les contrôleurs DGI issus des concours externes ou des concours internes normaux votre formation initiale est de 12 mois.

Pendant 8 mois, vous allez suivre une formation théorique à l'ENC. Cette scolarité sera entrecoupée de 3 stages dans des services de la DGI. Ainsi, début octobre, vous allez suivre pendant une semaine un stage de sensibilisation qui vous permettra de découvrir les services territoriaux.

A la fin du mois de janvier, vous serez amené à suivre un stage d'immersion dans un service informatique de la DGFIP (CSI). Mi-mars, vous repartirez dans des services territoriaux de la DGFIP. Ces stages ont pour vocation de vous familiariser avec les spécificités de la DGFIP, de donner du liant concret à une formation théorique. Face à une scolarité

que beaucoup jugent dense, ils vous permettront aussi de reprendre votre souffle. Enfin, à partir de juin et jusqu'à la fin du mois d'août vous serez en stage pratique dans un Centre de Services d'Informatiques, afin de vous préparer concrètement à l'exercice de vos premières fonctions.

Le SNUI revendique une réforme du contrôle continu des connaissances et la déconnexion du rang de classement, issu de ce contrôle des connaissances, des modalités d'affectation.

Plus globalement le SNUI revendique l'allongement de la durée de formation des personnels de catégorie B, ceci pouvant concrètement se traduire par une période d'aide au premier emploi (après l'affectation prononcée au terme des 12 mois de scolarité) totalement intégrée dans le processus d'apprentissage des fonctions.



## **A SAVOIR :**

**Stage de sensibilisation en département: du 28 septembre au 2 octobre 2009**

**Stage d'immersion en CSI : du 4 au 8 janvier 2010**

**Stage d'immersion en département : du 15 mars au 19 mars 2010**

**Stage d'application en CSI : 3 mai au 31 août 2010**

***Attention : les dates données sont susceptibles de modifications en cours de scolarité***



# SURVOL DE LA SCOLARITÉ (SUITE)



## VACANCES ET SUSPENSIONS DES COURS

**Toussaint : vendredi 30 octobre après les cours au mardi 3 novembre matin**  
**Noël : du vendredi 18 décembre 2009 après les cours au lundi 4 janvier 2010 matin**  
**Hiver : du vendredi 19 février 2010 après les cours au lundi 1er mars 2010 matin**  
**Printemps : du vendredi 9 avril 2010 après les cours au lundi 19 avril 2010 matin**  
**Fin de scolarité : 30 avril 2010 après les cours**

## ZOOM SUR LA VIE À L'ENC

Vos représentants au conseil interne de l'ENC (les élections auront lieu début novembre) pourront lors des rencontres avec la direction de l'ENC et lors des réunions du conseil interne demander des marges de manœuvres supplémentaires pour améliorer vos conditions de vie et de travail tout au long de votre scolarité.

En effet, l'ENC ne fonctionne pas comme une direction traditionnelle ni comme une grande école au sens où on peut l'entendre. Les élèves ont par l'intermédiaire du Conseil Interne (organisme consultatif réunissant la direction de l'école, les enseignants et les élèves) la possibilité de faire entendre leur voix sur les scolarités.

La section SNUJ/ENC qui va se structurer à l'occasion de cette promotion 2009-2010, car composée de stagiaires de cette promotion, sera l'interlocutrice privilégiée de la Directrice de l'ENC sur tous les sujets relatifs à la scolarité et à la vie des stagiaires (rythmes de travail, contrôles des connaissances, organisation des stages, suspensions de cours...), ainsi que du Directeur du nouveau service à compétence nationale «Direction du Recrutement et de la Formation», qui regroupe les principaux acteurs de la formation et dont le rôle n'est pas neutre en terme d'organisation et de pilotage des scolarités de l'ENC et de l'ENI.

## LA VIE DE GROUPE

Le groupe est composé de stagiaires venant d'horizons divers : il y a des internes, des faux externes (lauréats du concours externe mais déjà agents de la DGFIP), des externes

Disparité, est donc le maître mot de la scolarité ! Pour le SNUJ cette disparité est une richesse qu'il faut utiliser pour enrichir le collectif. Le collectif, l'histoire des scolarités le démontre, c'est donc le socle qui doit faire vivre le groupe et qui doit fonctionner tout au long de la scolarité. Le groupe produit des performances supérieures à celles réalisées par un membre «moyen» du groupe.

Il est donc indispensable de voir en groupe, en collectif, les bonnes méthodes de travail, de fonctionner en bonne intelligence et en synergie avec les chargés d'enseignements, de dire à ces derniers chaque fois que cela est nécessaire «stop, on reformule, on réexplique car ce n'est pas clair!». Dans les groupes, il faut privilégier le travail en sous-groupe construits autour des synergies positives, chacun devant pouvoir apporter au groupe une partie de son expérience. Plus le travail en équipe sera développé, plus vous consoliderez vos chances d'acquérir avec pertinence et efficacité les éléments essentiels à l'exercice des missions de la DGFIP.

Vos futures fonctions vont vous conduire à travailler au sein d'équipes, avec des collègues. Dès l'ENC, au sein d'un espace temps privilégié, il est bon d'acquérir des réflexes qui, par la suite, se révéleront précieux.



# LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION

MONTANTS BRUTS MENSUELS AU 1/09/2009	INTERNES ET FAUX EXTERNES			
	NOISY		CLERMONT / TOULOUSE	
Traitement brut	1 362,23 € (indice 297) (Ceux bénéficiant dans leur ancien grade d'un indice supérieur le conserve, à partir d'ACA 5ème échelon) (Rappel : le SMIC est à 1337,70 €)			
Allocation complémentaire de fonction obtenue suite aux grèves de 1968 (ACF sujétions 33 pts)	105,88 €			
Indemnité mensuelle de technicité obtenue suite aux grèves de 1989	58,96 € (moins 20 % de retenue pour pension)			
Indemnité mensuelle de fusion résultant des actions syndicales de 1989	29,17 € (moins 20 % de retenue pour pension)			
Indemnité de résidence	40,93 €		0,00 €	
Prime de transport	50 % des 11/12ème du prix de l'abonnement mensuel (ex : 45,85 € zones 1 à 4)		50% de la part restant à la charge de l'agent plafonnée à 51,75 € Clermont : 19,50 € / Toulouse : 16 €	
Supplément familial	1 enfant 2,29 €	2 enfants 72,36 €	3 enfants 179,75 €	par enfant en sus 127,94 €
Prime de rendement	Sur la base du grade précédent de septembre à avril. A partir de mai : prime de rendement sur la base du nombre de points attribués aux contrôleurs.			
Indemnité d'Administration et de technicité (IAT)	1/12ème de 8,33% du traitement brut annuel (113,64 €)			
Indemnité de stage ou indemnité forfaitaire	Cf. page ci-contre			
<b>Les internes, pendant la scolarité perdent le bénéfice des régimes indemnitaires spécifiques (ex : heures supplémentaires,... attachés à leur ancien poste)</b>				

MONTANTS BRUTS MENSUELS AU 1/09/2009	EXTERNES			
	NOISY		CLERMONT / TOULOUSE	
Traitement brut	1 362,23 € (indice 297) (Rappel : le SMIC est à 1337,70 €)			
Allocation complémentaire de fonction obtenue suite aux grèves de 1968 (ACF sujétions 33 pts)	du 01/09/09 au 30/04/10 : 12,83 € du 01/05/10 au 31/08/10 : 105,88 € * les agents non attributaires de l'indemnité de stage au 1er septembre perçoivent la somme de 109,96 € du 1/09/08 au 31/08/09			
Indemnité mensuelle de technicité obtenue suite aux grèves de 1989	58,96 € (moins 20 % de retenue pour pension)			
Indemnité mensuelle de fusion résultant des actions syndicales de 1989	29,17 € (moins 20 % de retenue pour pension)			
Indemnité de résidence	40,93 €		0,00 €	
Prime de transport	50 % des 11/12ème du prix de l'abonnement mensuel (ex : 45,85 € zones 1 à 4)		50% de la part restant à la charge de l'agent plafonnée à 51,75 € Clermont : 19,50 € / Toulouse : 16 €	
Prime de rendement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• du 01/05/2010 au 31/12/2010</li> <li>• Versement en juin d'un acompte sur la base du nombre de points attribués aux contrôleurs et solde en janvier 2010)</li> <li>• <b>Le SNUI réclame le versement de cette prime ou équivalent pour la scolarité entière</b></li> </ul>			
Supplément familial	1 enfant 2,29 €	2 enfants 72,36 €	3 enfants 179,75 €	par enfant en sus 127,94 €
Indemnité de stage ou indemnité forfaitaire	Cf. pages 8 et 9			



## ■ L'indemnité de stage

Le fait d'être stagiaire de l'ENC vous ouvre droit, si vous remplissez certaines conditions, au versement d'une indemnité dite indemnité de stage.

Pour bénéficier de l'indemnité de stage, vous devez effectuer votre scolarité hors de la commune de votre résidence familiale (c'est-à-dire celle que vous occupiez avant votre arrivée à l'ENC) ou d'une commune limitrophe\*, **ET hors de la commune de votre résidence administrative** (c'est-à-dire pour les internes et faux externes celle où vous travailliez avant votre arrivée à l'ENC) ou d'une commune limitrophe\*. Les externes n'ont pas de résidence administrative avant l'ENC.

Votre scolarité est divisée budgétairement en trois parties : théorique, stages de découverte/immersion et enfin stage pratique. Les conditions d'indemnisation sont vérifiées pour chaque partie.

Mais si l'indemnité de stage vous est accordée au titre de la scolarité théorique, elle vous reste acquise quelle que soit la localisation des 3 premiers (« petits ») stages.

**\* Depuis l'entrée en vigueur du décret n°2006-781 et de l'arrêté du 1er novembre 2006, est considérée comme constituant une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.**

Une subtilité : les versements mensuels sont différents selon que vous optez lors de votre arrivée à l'ENC pour le système linéaire ou dégressif.

**Couple de stagiaires mariés : chacun bénéficie de l'indemnité**

**Si les conditions sont satisfaites pour les 3 parties : à l'école et pendant les 4 stages.**

Stage théorique	Septembre	Octobre	Nov. à février	Mars à août	TOTAL
Système dégressif	846 €	564 €	564 €/m	282 €/m	5 358 €
Système linéaire	765,45 €	765,45 €	382,71 €/m	382,71 €/m	5 358 €

**Si les conditions sont satisfaites pour la partie à l'école et les stages de découverte et d'immersion (stage pratique à votre ancienne résidence ou au domicile familial antérieur à l'ENC).**

Stage théorique	Septembre	Octobre	Nov. à février	Mars /avril	Mai	TOTAL
Système dégressif	793,80 €	529,20 €	564 €/m	282 €/m	282 €	4 425 €
Système linéaire	753 €	753 €	376,50 €/m	376,50 €/m	660 €	4 425 €

**Si les conditions sont satisfaites uniquement pour les stages de découverte et d'immersion et stage pratique (par ex : scolarité à Toulouse pour un toulousain).**

Stage théorique	Novembre	Mars	Juin	Juillet	Août	TOTAL
Système dégressif	188 €	451,20 €	968,20 €	846 €	686,20 €	3 139,60 €
Système linéaire	188 €	451,20 €	1 000,16 €	1 000,16 €	500,08 €	3 139,60 €

## ■ L'indemnité forfaitaire

Les stagiaires qui ont leur résidence administrative ou familiale à Toulouse ou dans une commune «limitrophe» de Toulouse et qui effectuent leur stage à l'ENC perçoivent l'indemnité forfaitaire. Elle n'est versée que pendant la partie de scolarité théorique.

Que vous soyez célibataire ou marié, elle est du même montant : 1 692 €  
Mais vous pouvez la percevoir de manière dégressive ou linéaire.

Stage théorique	Sept./Octobre	Nov. à février	Mars à mai	TOTAL
Système dégressif	282 €/m	282 €/m	- (2)	1 692,00 €
Système linéaire	307,63 €	153,82 €/m	153,82 €/m	1 692,00 €

(2) Allocation Complémentaire de Fonctions (105,02 €) à compter du 7ème mois pour les externes

## MODALITES DE CLASSEMENT (dans le grade B)

A l'issue de la scolarité, les contrôleurs stagiaires qui ont satisfait au contrôle des connaissances (note minimale de 10) sont titularisés dans le grade de contrôleur. La durée du cycle d'enseignement (théorie et pratique) est prise en compte pour l'avancement d'échelon dans le grade.

### ■ Agents d'origine externe

Tous les externes seront titularisés dans le grade de contrôleur au 2ème échelon, avec date de rang au 1er septembre (exception : les lauréats appelés postérieurement au 1er septembre à l'ENC seront titularisés en tenant compte du décalage d'installation à l'ENC ; exemple : arrivée à l'ENC le 10/09/2009 - Titularisation au 10/09/2010).

### ■ Agents d'origine interne

Les fonctionnaires de catégorie C ou de même niveau, autres que les Agents Administratifs Principaux des Impôts de 1ère classe (échelle 6, ex-ACAP de 1ère classe - NEI) sont classés dans le grade de contrôleur de 2ème classe en retenant leur ancienneté moyenne de l'échelon atteint dans le grade C à raison des deux tiers de sa durée, dans la limite de 26 ans et augmentée de la durée réelle de séjour dans l'échelon en se plaçant à la veille de la titularisation (31/08/2010 pour la promo 2009/2010).

Les Agents Administratifs Principaux des Impôts de 1ère classe (échelle 6, ex-ACAP de 1ère classe – NEI) sont classés selon le barème de correspondance fixé à l'article 3-1 du décret 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B.

La carrière des agents de catégorie C a fait l'objet d'une réforme le 1er octobre 2005 avec notamment réduction de la carrière C de 28 à 26 ans, ce qui constituait une énorme «arnaque» pour ceux qui accédaient à la catégorie supérieure après le 1er octobre 2005 (contrôleurs stagiaires passant par l'ENI, lauréats du CIS de C en B, agents promus de C en B par liste d'aptitude). En effet, la réduction de carrière de 2ans dans le classement des agents C entraînait une perte en carrière B (dans le grade de contrôleur) de 16 mois.



Dès 2005, le SNUI, seul de toute la Fonction Publique, saisissait les ministres sur le sujet de la perte de 2 ans d'ancienneté pour la plupart des agents entrés avant le 1er octobre 2005 . Nos interventions à tous les niveaux et avec la fédération Solidaires Fonction Publique conduisaient à la prise en compte de cette situation et à sa correction avec le décret 2006-1441 du 24 novembre 2006 modifiant sur ce point le statut.

La mise en oeuvre de cette disposition s'avère ardue, mais les militants du SNUI dans les écoles disposent d'un tableau permettant au cas par cas de répondre à chaque situation individuelle. Grâce à cela ils pourront te communiquer le résultat du reclassement. N'hésite pas à leur demander.

Par ailleurs la réforme de la carrière B de la fonction Publique d'État est en cours, le projet ayant été soumis le 9 juillet dernier au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État (CSFP). Avec la création de la DGFIP, une refonte du statut particulier de contrôleur des impôts est parallèlement en projet.

Le SNUI sera vigilant pour que les nouveaux statuts, tant au niveau Fonction Publique qu'au niveau DGFIP, conservent aux agents leurs droits et garanties en terme de déroulement de carrière notamment.

## AFFECTATIONS

Courant février, il te sera demandé de servir une fiche de vœux de première affectation sur l'application AGORA.

**ATTENTION** c'est une démarche importante qu'il faut effectuer avec soin. D'ici février le SNUI te fournira toutes explications nécessaires

Mais déjà, quelques notions importantes :

Le mouvement de première affectation se construit autour de trois principes fondamentaux :

1 - **le rang de classement**, déterminé par la moyenne pondérée selon leur coefficient des notes obtenues aux contrôles de connaissance; ce classement est éventuellement bonifié pour tenir compte de la situation et des charges de famille,

2 - **les postes restés vacants** après le mouvement général,

3 - la «**priorité**» des lauréats du concours RIF pour les affectations sur les emplois en RIF.

Comme toujours, qui dit «**principes**» dit «**exceptions**» !

Certains stagiaires peuvent bénéficier d'une priorité afin d'être affectés dans un département ou une direction où ils n'auraient pu normalement arriver compte-tenu de leur rang de classement bonifié. Il s'agit des agents stagiaires qui bénéficient de la priorité :

- × pour agents handicapés ou parents d'enfant atteint d'une invalidité ;
- × pour rapprochement de conjoints, concubins ou d'un soutien de famille ;
- × Priorité concernant les agents originaires des départements d'outre-mer (D.O.M.).

Enfin, des **incompatibilités** peuvent venir perturber ton affectation :

- × incompatibilité statutaire : l'exercice par ton conjoint, parent ou allié de certaines fonctions dans le département (officier public, marchand de biens , avocat, expert comptable).

Des dispenses peuvent être accordées par la DG, après avis de la commission administrative paritaire.

- × incompatibilité pour mandat électif : un agent ne peut exercer sa fonction si la commune dont il est maire ou adjoint appartient au ressort de son service d'affectation.

Lors de la rédaction des fiches de vœux, des CAPistes du SNUI seront présents dans les écoles pour t'informer et te donner leurs conseils. A titre d'information, tu trouveras page suivante la carte et le détail des 1ères affectations de la promo 2008/2009.

**CAP = Commission Administrative Paritaire. Elles sont composées de membres de l'administration et des organisations syndicales représentatives du personnel. Elles émettent des avis ou des propositions, le pouvoir de prendre la décision appartenant, dans tous les cas, à l'administration. Il existe des CAP nationales et des CAP locales (par direction). Le projet de 1ère affectation des contrôleurs est examiné en CAP Nationale ; les représentants élus du SNUI (6sièges sur 12) veillent au respect des règles d'affectation et évoquent auprès de la direction générale, les problèmes des agents qui le lui demandent (ex mauvaise prise en compte des bonifications, incompatibilité, difficulté sociale particulière...). La CAPN n° 5 représente le corps des contrôleurs filière fiscale de la DGFIP.**

# REPARTITION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES DE LA PROMOTION 08/09 (par direction et par services)

DIRECTIONS		Nbre d'agents affectés	SIP	Fiscal. pers.	Fiscal. prof.	CDI SIE	CH	ALD résid.	ALD départ.	EDRA départ.	Rapp. conj.	Divers Direct., EID, B progr. ...	RANG du dernier affecté
C13	CSI MARSEILLE	1										1	- 15 prog
C33	CSI BORDEAUX	2										2	442 prog
C44	CSI NANTES	2										2	399 prog
C45	CSI ORLEANS	1										1	460 prog
C51	CSI REIMS	4										4	468 prog
C58	CSI NEVERS	1										1	6 29 prog
C59	CSI LILLE	1										1	34 prog
C67	CSI STRASBOURG	1										1	547 prog
C69	CSI LYON	1										1	435 prog
C86	CSI POITIERS	1										1	510 prog
C77	CSI NEMOURS	4										4	603 prog



## EN CONCLUSION

Dès les premiers jours de cette scolarité, tu constateras certainement qu'on est bien loin de l'atmosphère décrite avec un brin de nostalgie par les stagiaires des promotions d'il y a dix ans.

Certes, la convivialité subsiste bel et bien, mais les moments où elle s'exprime sont plus rares. C'est la conséquence d'un certain nombre de réformes qui ont affecté le contenu de la formation et les méthodes pédagogiques. L'augmentation de la technicité des missions exercée par les agents de catégorie B de la DGFIP s'est également traduite par une formation initiale plus pointue.

Cependant, il subsiste des espaces de respiration et nous t'encourageons à les occuper, à participer aux activités culturelles et sportives, ... et aux manifestations de bonne humeur spontanées !!!

L'arrivée de nouveaux modules d'enseignement visant à intégrer des matières de la filière «gestion publique» ne va certainement pas rendre les choses plus faciles, pour les enseignants comme pour les stagiaires.

C'est pourquoi le SNUI a fait le choix d'une présence importante de ses militants nationaux lors de la rentrée, mais également tout au long des 9 mois de formation initiale.

Mais notre souci principal est de faire en sorte que les stagiaires s'organisent très vite, créent une section (à l'instar des sections locales qui existent dans toutes les autres directions de la DGFIP), et présentent une liste en vue de l'élection, à la mi-novembre, des représentants au conseil d'établissement de la promo 2009/2010.

Le conseil d'établissement est l'organisme paritaire consultatif spécifique à l'ENC.

Il est compétent pour toutes les questions relatives à votre scolarité et au fonctionnement interne de l'école et doit être le lieu d'expression privilégié des stagiaires.

Année après année, le SNUI obtient la moitié des suffrages et détient 2 sièges sur les 4 dévolus aux stagiaires, et les représentant élus (appuyés par des experts-stagiaires de la promo précédente) ont à cœur d'exprimer les revendications de leur promo et d'obtenir des avancées dans cette instance, dont les réunions font l'objet d'une préparation scrupuleuse.

Pour la promo 2009/2010, le SNUI sera encore présent tout au long de ta formation, avec ses militants nationaux, ses correspondants de groupe, les membres de son bureau de section et ses élus en conseil d'établissement.

Si d'aventure, tu voulais t'investir à leurs côtés, relayer les revendications de tes camarades, bref, ne pas rester passif pendant la formation, viens nous rencontrer dès ton arrivée.

Bonne scolarité !